



Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 4 février 2025

Le Comité syndical, convoqué le 21 janvier 2025, s'est réuni le 4 février 2025 à 9 heures 30, Salle des fêtes (Mairie de Châteaulin), sous la présidence de Monsieur Gaël CALVAR.

- délégués en exercice : 26
- présents : 11
- votants : 19

Etaients présents :

Collège des départements : **Amélie CARO, Julien POUPON.**

Collège des communes et communautés de communes : **Gaël CALVAR, Laura JAMBOU, Marc PASQUALINI, Patrick WAQUIER.**

Collège des producteurs d'eau à partir des eaux de surface : **Christian HORELLOU, Roger LE SAUX, Bernard NOEL, Jean-François SARREAU, Philippe SINDE.**

Avaients donné pouvoir :

Collège des départements : **Jacques GOUEROU, Maël DE CALAN, Guy TALOC** (à Amélie CARO)

Collège des communes et communautés de communes : **Denis SALAÛN** (à Patrick WAQUIER)

Collège des producteurs d'eau à partir des eaux de surface : **Jean-Paul COZIEN** (à Roger LE SAUX), **Alain LE CAM et Hervé PHILIPPE** (à Philippe SINDE), **Gilles SALAÛN** (à Christian HORELLOU).

Excusés :

Viviane BERVAS
Gwen LE NAY
Aurélié MACACLIN

Assistaients en outre :

Michèle GUEHENNEUC, Responsable Paierie Départementale du Finistère
Jacques BRULARD, Département du Finistère - DAAEE
Xavier BADE, directeur de l'EPAGA
Leila GESTIN, gestionnaire à l'EPAGA

Secrétaire de séance :

Amélie CARO



Réalisation de prestation de conseil et d'accompagnement relatif à la thématique du bocage

Considérant les missions de l'EPAGA,

Considérant l'agrément de la chargée de mission Breizh Bocage de l'EPAGA, agréée Bonnes Conditions Agri-Environnementales (BCAE) par l'AFAF-Agroforesterie depuis 2022,

Considérant les éléments suivants :

Une prestation de conseil et d'accompagnement liée aux thématiques du bocage pourra être proposée à différents bénéficiaires, dont les collectivités, particuliers et agriculteurs, suite à une sollicitation auprès de l'EPAGA.

Cette prestation concernera différents domaines d'intervention :

- L'accompagnement individuel auprès des pétitionnaires de demandes d'arasements et de compensations au titre de la BCAE de la PAC
- L'accompagnement individuel auprès des pétitionnaires pour la réalisation de l'avis technique nécessaire à la demande d'aide financière pour le plan arbre de département du Finistère

Ces prestations seront réalisées par l'agent agréé intervenant sur la mission bocage de l'EPAGA. Ces temps d'intervention ne seront pas éligibles à un financement dans le volet animation du programme Breizh Bocage. De ce fait, elles sont proposées à titre payant au bénéficiaire.

L'EPAGA proposera une convention basée sur les coûts réels de l'agent et émettra un avis à payer aux personnes bénéficiaires qui auront sollicité cette prestation, une fois le service réalisé.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la réalisation de ces prestations payantes sur la base des coûts réels
- D'autoriser le Président à signer les conventions concernées et à facturer les prestations de conseil auprès des bénéficiaires, selon les modalités administratives en vigueur.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

le 4 février 2025,

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour
Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification.

Le Président,

Gaël CALVAR